

N° 1.



AN 1858.

ACTES DE L'ETAT CIVIL.

Commune de Saint André De Cubzac

Arrondissement du Tribunal de 1. re instance de BORDEAUX.

Registre des Naissances.

M. les Maires
apporter dans
des tables un
articulier. Le
u de quelques
régularité de
es, ont pro-
urs fois des
de la part de
ur impérial.
réclame que
ses cesse. Les
plus ordinai-
ique de pré-
ou de dates.
ontenir d'a-
famille par
ique, puis
uit la date.
s voudront
er scrupu-
nstruction.

Nous, Juge commissaire nommé par M. le Président du Tribunal de première instance séant à Bordeaux, avons, en exécution des dispositions du Code civil, coté et paraphé le présent registre, contenant vingt *vingt* feuillets, pour servir à enregistrer et constater les Naissances dans la commune de *St. André De Cubzac* pendant l'an 1858.

A Bordeaux, le 31 Décembre 1857.

Misset Cay

N.º 1
Du 2 Janvier
1855



Etienne
Laerwise

Du deux Janvier mil huit cent cinquante huit, à deux heures du soir
Acte de naissance d'Etienne Laerwise,
né ce jour à midi et demi, à l'issue dans cette
Commune, fils légitime de Pierre Laerwise, mari
âgé de vingt cinq ans et de Marie Leirdieu, sans
profession, âgée de vingt sept ans, mariés
et habitants de cette commune.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin, François Sauveroché, ex
militaire âgé de cinquante deux ans, second
témoin Gabriel Gentier, Sabletier âgé de
cinquante deux ans, habitant de cette commune.
Sur la réquisition et présentation à moi faite
par le père de l'enfant, et ont signé après
lecture.

Constate suivant celui par moi, Antoine
Dulac, maire de St. André de Culzée, faisant
les fonctions d'officier public de l'état civil

Sauveroché
Gentier Dulac
Laerwise père

N.º 2
Du 8 Janvier 1855
Elisabeth Vigé

Du six Janvier mil huit cent cinquante huit,
à deux heures du soir.

Acte de naissance d'Elisabeth Vigé, née avant
hier à cinq heures du matin, à St. André de Culzée
fille légitime de François Vigé, marié âgé de
vingt neuf ans et de Marie Pécillon,
sans profession, âgée de vingt quatre ans,
mariés et habitants de cette commune.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Jean Naudon, pressurquier
âgé de cinquante deux ans, second témoin Jean
Pillon, ferblantier âgé de quarante six ans,
habitants de cette commune.

Sur la réquisition et présentation à moi faite par
le père de l'enfant, et ont signé après lecture.
Constate suivant celui par moi, Antoine
Dulac, maire de St. André de Culzée, faisant les
fonctions d'officier public de l'état civil.

Allant
François Vigé Naudon
Pillon Dulac

N.º 3.
Du 10 Janvier 1858
Antoine Boursson
enfant naturel

Du dix Janvier mil huit cent cinquante
huit, à huit heures du matin.
Acte de naissance d'Antoine Boursson,
né hier à huit heures du soir, à St. André de Culzac
fil naturel de Bernard Boursson, sieur de
Lung âgé de vingt un ans, et de Catherine
Séjourn, couturière âgée de vingt un ans,
non mariés et habitants de cette commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Raymond Gerlior, garde
champêtre âgé de quarante sept ans, second
témoin, Etienne Jaugère, leulanger âgé de
soixante ans, habitants de cette commune.
Sur la réquisition et présentation à moi faite
par le père de l'enfant. Etant signé après lecture
constatée suivant la loi par moi, Antoine
Dulzac, maire de St. André de Culzac, faisant
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Garbier
Boursson Jaugère Dulzac

N.º 4
Du 10 Janvier 1858
Marie Guilhem

Du dix Janvier mil huit cent cinquante
huit, à quatre heures du soir.
Acte de naissance de Marie Guilhem
ce jour à onze heures et demie du matin, à
Berrean dans cette commune, fille légitime
de Jean Guilhem, cultivateur âgé de vingt
sept ans et de femme Vidanga, cultivatrice
âgée de vingt deux ans, mariés et habitants
de cette commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Jean Jean, cultivateur
âgé de soixante neuf ans, second témoin Jean
Jaure, menuisier âgé de trente trois ans, habitants
de cette commune.
Sur la réquisition et présentation à moi faite par le père
de l'enfant. Etant, après lecture déclarée par moi signée.
Constatée suivant la loi par moi, Antoine Dulzac,
maire de St. André de Culzac, faisant les
fonctions d'officier public de l'état civil.

Dulzac

Déclaré à
St. André de Culzac
le vingt décembre
mil huit cent quarante
neuf.
Le vingt décembre
mil huit cent quarante
neuf. Le Maire
J. Jaure

n° 5
12 Janvier 1858
Jacques Desbordes



Du douze Janvier mil huit cent cinquante
huit, à trois heures du soir.
Acte de naissance de Jacques Desbordes
né hier à onze heures du matin, à St. André de
Culzac, fils légitime de Pierre ou du Desbordes
Serrurier âgé de trente-trois ans et de Jeanne
Leffitte, sans profession, âgée de vingt-quatre
ans, mariés et habitants de cette commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin François Souverotte
ex militaire âgé de cinquante-deux ans,
Second témoin Gabriel Centier, subroto
âgé de cinquante-deux ans, habitants
de cette commune.

Sur la réquisition et présentation à moi
faite par le père de l'enfant. Et ont signé,
après lecture.

Constaté suivant la loi par moi, Antoine
Dalzac, maire de St. André de Culzac, faisant
les fonctions d'officier public de l'état civil.

J. Souverotte
G. Centier
A. Dalzac

n° 6
16 Janvier 1858
Marie Deneau

Du seize Janvier mil huit cent cinquante
huit, à trois heures du soir.
Acte de naissance de Marie Deneau, née ce
jour à onze heures du matin, à Beignem dans
cette commune, fille légitime de Louis Deneau,
cultivateur âgé de trente-huit ans et de Marguerite
Beissac, cultivatrice âgée de trente-cinq ans,
mariés et habitants de cette commune.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Louis Bertrand, cultivateur
âgé de trente-six ans, Second témoin, Arnould
Bequin, cultivateur âgé de trente-deux ans,
habitants de cette commune.

Sur la réquisition et présentation à moi faite
par le père de l'enfant. Et ont, après lecture,
déclaré mes en voir signés.

Constaté suivant la loi par moi, Antoine
Dalzac, maire de St. André de Culzac, faisant
les fonctions d'officier public de l'état civil.

A. Dalzac

N. 7
du 18 Janvier 1858
Marie Derot

Sont
signés après
lecture
de cet
Acte
Monsieur
Dalgas

Du dix huit Janvier mil huit cent cinquante
huit, à onze heures du matin.

Est née naissance de Marie Derot, née hier
à six heures du matin à St. André de Cubzac, fille
légitime de Hyacinthe Derot, marié âgé de
vingt quatre ans et de femme Reynut,
veuve âgée de dix sept ans, mariés et
habitants de cette commune.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin
Le premier témoin Jean Allant, forgeron
âgé de quarante six ans, second témoin Jean
Mendon, ferronnier âgé de cinquante deux
ans, habitants de cette commune.

Sur la réquisition et présentation à moi faite
par ladame veuve et tutrice femme Leunoy,
ex concubine demeurant à St. André de Cubzac et
constatée suivant l'acte par moi, Antoine
Dalgas, maire de St. André de Cubzac, faisant
les fonctions d'officier public de l'état civil

Mendon Allant Dalgas

N. 8
du 19 Janvier 1858
Jeanne Peymann

Du dix neuf Janvier mil huit cent cinquante
huit, à trois heures du soir.

Est née naissance de Jeanne Peymann, née ce
jour à quatre heures du matin dans cette commune
auprès de L. Garosse, fille légitime de Jean
Baptiste Peymann, terrassier âgé de quarante
un ans et de femme Montauget, cultivateur
âgé de trente huit ans, mariés et habitants de cette
commune.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.
Le premier témoin Pierre Bertin, faiseur d'araires âgé
de quarante ans, second témoin Peymann Jeanin,
cultivateur âgé de trente sept ans, habitants de cette
commune. Sur la réquisition et présentation à moi
faite par le père de l'enfant. Et ont, après lecture,
déclaré ne savoir signer.

Constatée suivant l'acte par moi, Antoine Dalgas
Maire de St. André de Cubzac, faisant les fonctions
d'officier public de l'état civil.

1858
11 février 1858
Daleau



Du premier février mil huit cent cinquante
huit à dix heures du matin.
Acte de naissance de Louise Daleau, née
hier à huit heures et demie du soir, à St. André
de Culzac, fille légitime de Monsieur Jean Marie
Daleau, conseiller des ponts et chaussées
âgé de trente deux ans et de dame Marie
Louise Savatier, sans profession âgée de
vingt ans, mariés et habitant de la ville de
Lussac (Gironde).
Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Jean Marie Sausseroch, ex militaire
âgé de cinquante deux ans; second témoin Gerbier
Gentier, cultivateur âgé de cinquante deux ans,
habitants de cette commune.
Sur la réquisition et présentation à moi faite
par le père de l'enfant, et ant signée après lecture
constatée et visant la loi par moi, Antoine
Dalgac, maire de St. André de Culzac, faisant les
fonctions d'officier public de l'état civil.

Joursroche H. Daleau
Gentier Dalgac

N° 10
11 4 février 1858
Jeanne Descomps

Du quatre février mil huit cent cinquante
huit à onze heures du soir matin.
Acte de naissance de Jeanne Descomps,
née hier à dix heures et demie du matin à
St. André de Culzac, fille légitime de François
Descomps, marchand âgé de vingt neuf
ans et de Marie Elodie, marchande
âgée de vingt neuf ans, mariés et habitant
de cette commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin, Raymond Gerbier, garde
champêtre âgé de quarante sept ans, second
témoin Jean Mondon, ferronnier âgé de
cinquante deux ans, habitants de cette commune.
Sur la réquisition et présentation à moi faite par
le père de l'enfant, et ant signée après lecture
constatée et visant la loi par moi, Antoine
Dalgac, maire de St. André de Culzac, faisant
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Gerbier Mondon Dalgac
Descomps

N.º 11
Du 8 février 1858
Henri Rousseau

à neuf heures
du soir.
de la Mairie de
P. J. de J.

Du huit février mil huit cent cinquante
huit, à onze heures du matin.
A été de naissance d'Henri Rousseau
né avant hier à Salbris dans cette commune,
fils légitime de Claude Rousseau, cultivateur
âgé de trente-un ans et de Marguerite
Fortin, cultivatrice âgée de vingt-trois ans,
mariés et habitants de cette commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu masculin.
Premier témoin Jean Chagneau, cultivateur
âgé de quarante-deux ans. Deuxième témoin
Antoine Perrineau, cultivateur âgé de cinquante
deux ans, habitants de cette commune.
Sur la réquisition et présentation à moi faite
par le père de l'enfant, et ant, après lecture, déclare ne
savoir signer.
Constaté suivant la loi par moi, Antoine
Salzac, maire de St. Aubin de Salzac, faisant
les fonctions d'officier public de l'état civil

(Signature)

N.º 12
Du 8 février 1858
Pierre Rousseau

Du huit février mil huit cent cinquante
huit, à onze heures et demie du matin.
A été de naissance de Pierre Rousseau né
avant hier à neuf heures du soir, à Salbris dans
cette commune, fils légitime de Claude Rousseau
cultivateur âgé de trente-un ans et de Marguerite
Fortin, cultivatrice âgée de vingt-trois ans, mariés
et habitants de cette commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu masculin.
Premier témoin Jean Chagneau, cultivateur
âgé de quarante-deux ans. Deuxième témoin
Antoine Perrineau, cultivateur âgé de cinquante
deux ans, habitants de cette commune.
Sur la réquisition et présentation à moi faite
par le père de l'enfant, et ant, après lecture,
déclare ne savoir signer.
Constaté suivant la loi par moi, Antoine
Salzac, maire de St. Aubin de Salzac, faisant
les fonctions d'officier public de l'état civil.

(Signature)

N^o 13
Du 12 février 1858
Charles Caillaud



Du douze février mil huit cent cinquante
huit, à onze heures du matin.
C'est de naissance de Charles Caillaud, né
ce jour, neuf heures du matin, à St. André de Salgues,
fils légitime d'Alfred Caillaud, orfèvre et
âgé de vingt-huit ans et de Thérèse Lermus,
sans profession âgée de vingt-cinq ans,
mariés et habitants de cette commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Jean Louis Sauvage, ex
militaire âgé de cinquante deux ans, second
témoin Gabriel Gentier, sabotier âgé de
cinquante-trois ans, habitants de cette commune.
Sur la réquisition et présentation ainsi faite par
le père de l'enfant. Et ont signé après lecture
Comptable suivant la loi par moi, Antoine
Salgues, maire de St. André de Salgues faisant
les fonctions d'officier public de l'état civil.
Sauvage

Caillaud Père Salgues
Gentier

N^o 14
Du 12 février 1858
Marie Mazambert

Du douze février mil huit cent cinquante
huit, à sept heures du soir.
C'est de naissance de Marie Mazambert, née
hier à trois heures du soir, au canton de Lucayre,
sans cette commune, fille légitime de Jean
Mazambert cultivateur âgé de trente-deux
ans et de Marie Bernot, cultivatrice âgée
de vingt-sept ans, mariés et habitants de cette
commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Georges Lestrade, cultivateur
âgé de cinquante deux ans, second témoin
Jean Lestrade, cultivateur âgé de trente
huit ans, habitants de cette commune.
Sur la réquisition et présentation ainsi faite
par le père de l'enfant. Et ont, après lecture,
déclaré ne savoir signer.
Comptable suivant la loi par moi, Antoine
Salgues, maire de St. André de Salgues faisant
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Salgues

N^o 15
Du 21 février 1858
Marie Oisier

Du vingt-un février mil-huit-cent
cinquante-huit, à sept heures du soir
Acte de naissance de Marie Oisier
née hier à midi, à Cerrefort dans cette
commune, fille légitime de Jean Oisier
cultivateur âgé de vingt-six ans et de Marie
Reynaud, cultivatrice âgée de vingt-six ans
mariés et habitants de cette commune
Le sexe de l'enfant a été reconnu féminin
Premier témoin, François Reynaud, cultivateur
âgé de soixante ans, second témoin Jean
Reynaud, cultivateur âgé de soixante ans
habitants de cette commune
Sur la réquisition et présentation à moi
faite par le père de l'enfant. Et ont, après
lecture, déclaré ne savoir signer.
Constaté suivant la loi par moi, Antoine
Dulzac, maire de St. André de Cubzac, faisant
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Dulzac

N^o 16
Du 14 Mars 1858
Jean Geneuil

Du quatorze Mars mil-huit-cent-cinquante
huit, à une heure du soir
Acte de naissance de Jean Geneuil né hier
à deux heures du matin, à Caillot dans cette
commune, fils légitime de Jacques Geneuil,
cantonnier âgé de trente-neuf ans et de Jeanne
Beuchillon, sans profession, âgée de trente
trois ans, mariés et habitants de cette commune
Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin
Premier témoin Jean Allant, forblentier
âgé de quarante-six ans, second témoin Jean
Munier, ferronnier âgé de cinquante-deux
ans habitants de cette commune.
Sur la réquisition et présentation à moi
faite par le père de l'enfant. Et ont signé après lecture
Constaté suivant la loi par moi, Antoine
Dulzac, maire de St. André de Cubzac, faisant
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Geneuil Moudou

Allant

Dulzac

N.º 17
du 20 Mars 1858
Antoine Verdon



Du vingt Mars mil huit cent cinquante huit, à quatre heures du soir
Acte de naissance de Antoine Verdon, né ce jour à deux heures du matin, à Saignes, dans cette commune, fils légitime de François Verdon, charretier âgé de trente deux ans et de Marie Girard, sans profession âgée de vingt-trois ans, mariés et habitants de cette commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin sur la déclaration à moi faite par François Verdon, menuisier âgé de soixante-dix ans et par Jean Biez, charpentier âgé de quarante sept ans, habitants de cette commune.
Sur la réquisition et présentation à moi faite par le père de l'enfant. Et à signifié par les témoins qui ont déclaré mes avoirs le faire.
Constaté suivant la loi par moi, Antoine Dulzac, maire des. Arrondissement de Cubzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Dulzac

N.º 18
du 20 Avril 1858
Marie Bertheau

Du premier avril mil huit cent cinquante huit, à une heure du soir
Acte de naissance de Marie Bertheau née ce jour à sept heures du matin au Casta, dans cette commune, fille légitime de François Bertheau, cultivateur âgé de trente ans et de Marie Seurin, cultivatrice âgée de vingt-cinq ans, mariés et habitants de cette commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin sieur Neuguerre, cultivateur âgé de vingt-six ans, second témoin Jean Guilbert cultivateur âgé de quarante sept ans, habitants de cette commune.
Sur la réquisition et présentation à moi faite par le père de l'enfant et tant, après lecture de l'acte ne plus voir signer.
Constaté suivant la loi par moi, Antoine Dulzac, maire des. Arrondissement de Cubzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Dulzac

N.º 19
Du 7 Avril 1858
Pierre Allein

Du sept avril mil huit cent cinquante
huit, à neuf heures du matin.
Acte de naissance de Pierre Allein, né
hier à deux heures du soir à Banvillay
dans cette commune, fils légitime d'Antoine
Allein, cultivateur âgé de trente sept
ans et de femme Detit, cultivateur âgé de
trente deux ans, mariés et habitant de cette
commune.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Jean Denon, cultivateur
âgé de trente deux ans, second témoin
Pierre Chey, cultivateur âgé de trente
neuf ans, habitant de cette commune.

Sur la réquisition et présentation à
moi faite par le père de l'enfant. Et ont, après
lecture, déclaré ne savoir signer.

Constaté suivant la loi par moi Antoine
Salgue, maire de St André de Cubzac, faisant
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Salgue

N.º 20
Du 8 Avril 1858
Marie Benoit

Du huit avril mil huit cent cinquante
huit, à quatre heures du soir

Acte de naissance de Marie Benoit, née
ce jour à midi, à St André de Cubzac, fille
légitime d'Antoine Benoit, seigneur de Long-
tête âgé de vingt deux ans et de Marie Vicard, sans
profession âgée de vingt deux ans, mariés et
habitants de cette commune.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Jean Marie Gerbier, garde champêtre
âgé de quarante sept ans, second témoin Thomas
Faugere, huilanger âgé de soixante ans, habitants
de cette commune.

Sur la réquisition et présentation à moi faite par
le père de l'enfant. Et ont signé après lecture.

Constaté suivant la loi par moi Antoine
Salgue, maire de St André de Cubzac, faisant les
fonctions d'officier public de l'état civil.

Antoine Benoit
Gerbert Faugere

Salgue

N. 21
Du 20 Avril 1858
Jean Rolland



Paulus et a maring-ndate
An deux septembr mil huit cent
soixante neuf Jean Rolland et
Catherine Brigant ont légitimé
l'enfant inscrit ci-dessus, le
vingt et six mil huit cent cinquante
huit, sous le nom de Jean Rolland
Présenté le
trois septembr
mil huit cent
soixante neuf
à Noan

Du vingt avril mil huit cent cinquante
huit, à deux heures du soir.
Acte de naissance de Jean Rolland, né
ce jour à trois heures du matin à Marolles
dans cette commune, fils naturel de Jean
Rolland, menuisier âgé de soixante ans, et
de Catherine Brigant, cultivatrice âgée de
vingt six ans, non mariés et habitants de
cette commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Jean Mondon, ferronnier âgé
de cinquante deux ans, second témoin Gabriel
Gantier, salubrier âgé de cinquante trois ans,
habitants de cette commune.
Sur la réquisition à moi faite par le père de
l'enfant, et ont signé après lecture et l'exception
du père qui a déclaré ne savoir le faire.
Constaté suivant la loi par moi Antoine
Dalzac, maire des St. André de Culzoe, faisant les
fonctions d'officier public de l'état civil.

Mondon Gantier Dalzac

N. 22
Du 21 Avril 1858
Jean Lapeyrette

Du vingt un avril mil huit cent cinquante
huit, à cinq heures du matin.
Acte de naissance de Jean Lapeyrette né hier
à cinq heures du soir, à St. André de Culzoe, fils
légitime de Jacques Lapeyrette, elier âgé de
vingt six ans et de Marie Duparquet, sans profession
âgée de vingt cinq ans, mariés et habitants de cette
commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Jean Moreau, ouvrier âgé
de cinquante trois ans, second témoin Jacques Valant
Bissorand âgé de cinquante sept ans, habitants de
cette commune.
Sur la réquisition et présentement à moi faite
par le père de l'enfant. Et a signé après lecture
l'edit père, non les témoins qui ont déclaré
ne savoir le faire.
Constaté suivant la loi par moi Antoine
Dalzac, maire des St. André de Culzoe,
faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil.

Lapeyrette Dalzac

N.º 23
Du 22 Avril 1858
Marie Goumard

mariee et
habitante de
cette commune
Sauverochelle
Goumard
Goumard
Palpac

decidee a Bayon le
vingt deux octobre mil
neuf cent quarante cinq
Le vingt six octobre mil
neuf cent quarante cinq
de Bayon

re tenu

Du vingt deux en mil huit cent cinquante
huit, à neuf heures du matin.
Acte de naissance de Marie Goumard, née hier
à neuf heures du soir, à St. André de Cubzac, fille
naturelle de Jean Goumard, veuf, profession,
âgé de trente trois ans et de père inconnu, non
dite femme Goumard, a déclaré reconnaître pour
son enfant naturel l'adite Marie Goumard et d'au
qu'elle porte de surmeis le nom de Goumard, qui est
le sien. Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin français Sauverochelle, ex militaire
âgé de cinquante deux ans, second témoin Gabriel
Gentier Sabotier âgé de cinquante trois ans,
habitants de cette commune.
Sur la requisiion et présentation à moi faite par
ladite femme Goumard née Marie Curmellier, sage femme
demeurant à St. André de Cubzac. Et ont signé après
lecture et exception de l'adite Jeanne Goumard qui a
déclaré ne savoir le faire.
Constats suivis ant talis par moi, Antoine Dalzac,
mair de St. André de Cubzac, faisant les fonctions
d'officier public de l'état civil.
femme Goumard Goumard Palpac

N.º 24
Du 2 Mai 1858
Pierre Robert

ceci reconnu
être masculin.
Palpac

Du premier Mai mil huit cent cinquante
huit, à dix heures du matin.
Acte de naissance de Pierre Robert, né
hier à midi, à Redon dans cette commune,
fils légitime de Jean Robert, cultivateur, âgé
de vingt trois ans et de Marie Fenquet,
cultivatrice âgée de vingt ans, mariés et
habitants de cette commune. Le sexe de l'enfant a
été reconnu être masculin.
Premier témoin, Guillaume Robert, cultivateur
âgé de cinquante cinq ans, second témoin
Jean Fenquet, cultivateur âgé de cinquante
six ans, habitants de cette commune.
Sur la requisiion et présentation à moi
faite par le père de l'enfant. Et ont, après lecture
et déclaration de savoir signer.
Constats suivis ant talis par moi, Antoine Dalzac,
mair de St. André de Cubzac, faisant
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Palpac

N.º 25
Du 2 Mai 1858
Chérese Brieux



Du deux Mai mil huit-cent cinquante huit
à neuf heures du matin.
C'est de naissance de Chérese Brieux
cogneur à cinq heures du matin, à son bouvean
dans cette commune, fille légitime de François
Brieux, cultivateur âgé de vingt-trois ans
et de femme Roulinot, cultivateur âgée
de vingt-deux ans, mariés et habitants de
cette commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Pierre Martin, faisant d'argères âgé
de quarante ans, second témoin Raymond Sevrin,
cultivateur âgé de trente-sept ans, habitants de
cette commune. - Sur la réquisition et présentation
à moi faite par le père de l'enfant. Et ont, après lecture,
déclaré ne savoir signer.
Comptable suivant la loi par moi, Antoine
Dalzac, maire de St. André de Culzac, faisant
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Dalzac

N.º 26
Du 4 Mai 1858
Marguerite Yvée
Duranthon

Du huit mai mil huit-cent cinquante
huit, à onze heures du matin.
C'est de naissance de Marguerite Yvée
Duranthon, née hier à onze heures du matin,
à St. André de Culzac, fille légitime de Monsieur
André Duranthon, négociant âgé de trente-sept
ans et de dame Elisabeth Andineau, sans
profession âgée de trente-un ans, mariés et
habitants de cette commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin François Sauveroché, ex
militaire âgé de cinquante-deux ans, second
témoin, Raymond Gerliq, garde champêtre
âgé de quarante-sept ans, habitants de cette commune.
Sur la réquisition et présentation à moi faite
par le père de l'enfant. Et ont signé après lecture.
Comptable suivant la loi par moi, Antoine
Dalzac, maire de St. André de Culzac, faisant
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Sauveroché
Gerliq

Dalzac

Duranthon

N.º 27
Du 23 Mai 1858
Jean Furet.

Du vingt-huit Mai mil huit-cent-cinquante-huit, à sept heures du matin, Acte de naissance de Jean Furet, né à dix heures du soir à Fanbec dea dans cette commune, fils légitime de Jean Furet, carrier, âgé de trente-six ans, et de Marie Biquetie, sans profession, âgée de trente-six ans, mariés et habitant de cette commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu par le premier témoin Furet Denis, marié, âgé de quarante-deux ans, second témoin Furet Heneau, marié, âgé de cinquante ans, habitant de cette commune.
Sur la réquisition et présentation à moi faite par le père de l'enfant, et ont, après lecture, mes avoir signé.
Constaté suivant lequel j'ai par moi, Antoine Dalzac, maire des B. André de Calzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Dalzac

N.º 28
Du 6 Juin 1858
Catherine
Dumoulin
60 ans

~~Du six Juin mil huit cent cinquante-huit, à dix heures du soir, Acte de naissance de Catherine Dumoulin, profession, Du huit Juin mil huit cent cinquante-huit, à neuf heures du soir.~~

Du 8 Juin 1858
Marie Chirup
approuvé
vingt-un mots
à l'âge de nuls.

Acte de naissance de Marie Chirup, née à Fanbec dea, fille légitime de Pierre Chirup, tannier, âgé de vingt-deux ans, et de Marie Dial, épouse de Pierre Chirup, âgée de vingt-neuf ans, mariés et habitant de cette commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu par le premier témoin Pierre Bonnefoy, journalier, âgé de cinquante-trois ans, habitant de cette commune.
Sur la réquisition et présentation à moi faite par le père de l'enfant, et ont, après lecture, déclaré nos avoir signé.
Constaté suivant lequel j'ai par moi, Antoine Dalzac, maire des B. André de Calzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Dalzac

Dalzac

de la vingt-neuf Juin
à neuf heures du soir
à l'âge de nuls
à l'âge de nuls
à l'âge de nuls
P. Le Houx

N^o 29
du 17 juin 1858
Jecm Carteau



Du dix-sept juin mil huit cent cinquante
huit, à cinq heures du matin.
Acte de naissance de Jean Carteau né
hier à six heures du soir, au Suscat, dans
cette commune, fils légitime de de Pierre
Carteau, cultivateur âgé de trente ans et
d'Anne Berdeau, cultivatrice âgée de
trente ans, mariés et habitant de cette commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Mathieu Nelli, cultivateur
âgé de quarante sept ans, second témoin Pierre
Dotauxpeau, cultivateur âgé de soixante huit
ans, habitant de cette commune.
Sur la réquisition et présentation à moi faite
par le père de l'enfant. Et a signé ledit père
avec les témoins qui ont déclaré ne savoir signer.
Constate suivant l'usage par moi, Antoine
Dalzac, maire des. Canton de Culzac, faisant
les fonctions d'officier public de l'état civil.

N^o 30
du 20 juin 1858
Jecm Meunon

Carteau *Dalzac*
Du vingt juin mil huit cent cinquante
huit, à une heure du soir.
Acte de naissance de Jean Meunon né
ce jour, à huit heures du matin, au Seyrelebad
dans cette commune, fils légitime de Pierre
Manan, cultivateur âgé de vingt-sept ans
et de femme Ambrean, cultivatrice âgée de
vingt-huit ans, mariés et habitant de cette commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Jean Pierre, cultivateur âgé
de trente-un ans, second témoin Jean Prouillet,
cultivateur âgé de cinquante-huit ans, habitant
de cette commune. Sur la réquisition et présentation
à moi faite par le père de l'enfant. Et a été,
après lecture déclaré ne savoir signer.
Constate suivant l'usage par moi, Antoine
Dalzac, Maire des. Canton de Culzac, faisant
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Dalzac

n° 31
du 27 juin 1858
Jean François
Bernard Dalzac

Du vingt-sept juin mil huit-cent
cinquante-huit, à huit heures du matin
Et de naissance de Jean François Bernard
Dalzac, né ce jour à neuf heures du matin,
à St. André de Culzac, fils légitime de Monsieur
Antoine Dalzac, notaire et maire de cette
commune, âgé de quarante-cinq ans et de
dame Catherine Arnéche Verchon, sans profession,
âgée de trente-sept ans, mariés et habitants
de cette commune.
Les exco de l'enfant a été reconnu par le
premier témoin, Jean Verchon, ex
militaire âgé de cinquante-trois ans, second
témoin Gabriel Gantier, habitant âgé de
cinquante-trois ans, habitants de cette commune.
Sur la réquisition et présentation amov
fait par le père de l'enfant. Et ont signé après
lecture. Constaté suivant le lui par moi
Joseph Roy, ex-joint du maire de St. André de
Culzac, par délégation dudit maire empêché et
remplissant les fonctions d'officier public de l'état
civil.

n° 32
du 27 juin 1858
Anne Sicut

Du vingt-sept juin mil huit-cent
cinquante-huit, à midi.
Et de naissance d'Erme Galinau,
né ce jour à neuf heures du matin, à
St. André de Culzac, fille légitime de Pierre
Sicut, cultivateur âgé de vingt-huit ans
et d'Anne Gerlinan, journalière âgée de
vingt-deux ans, mariés et habitants de
cette commune.
Les exco de l'enfant a été reconnu par le
premier témoin Pierre Yanne Roy, journalier
âgé de cinquante-trois ans, second
témoin Pierre Duron, tonnelier âgé de vingt-un ans
habitants de cette commune.
Sur la réquisition et présentation amov
fait par le père de
l'enfant. Et ont, après lecture et lecture
Constaté suivant le lui par moi, Antoine
Dalzac, maire de St. André de Culzac, faisant
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Sicut

Dalzac

approuvé
un notaire
nul.

Dalzac

Dalzac

n° 33
Pierre Ferrauilh
le 29 Juin 1858



Du vingt-neuf juin mil huit cent cinquante huit, à huit heures du matin. Et de naissance de Pierre Ferrauilh, né hier à neuf heures du soir à la Vasse dans cette commune, fils légitime de Jean Ferrauilh, cultivateur âgé de vingt-huit ans et de Marguerite Giraud, cultivatrice âgée de vingt-neuf ans, mariés et habitants de cette commune. Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin. Premier témoin Jean Bencheun, cultivateur âgé de trente-sept ans, second témoin Pierre Grelet, cultivateur âgé de soixante ans, habitants de cette commune. Sur la réquisition et présentation à moi faite par le père de l'enfant. Et eu signé, après lecture, le dit père, sur les témoins qui ont déclaré ne savoir. Ce constaté suivant la loi par moi, Antoine Dalzac, maire de Ferrauilh, et André de Cubzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Ferrauilh

Dalzac

n° 34
Antoine Ferrauilh
le 29 Juin 1858

habitants de cette commune
Ferrauilh

Du vingt-neuf juin mil huit cent cinquante huit, à huit heures et demie du matin. Et de naissance d'Antoine Ferrauilh, né hier à neuf heures du soir à la Vasse dans cette commune, fils légitime de Jean Ferrauilh, cultivateur âgé de vingt-huit ans et de Marguerite Giraud, cultivatrice âgée de vingt-neuf ans, mariés et habitants de cette commune. Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin. Premier témoin, Jean Bencheun, cultivateur âgé de trente-sept ans, second témoin, Pierre Grelet, cultivateur âgé de soixante ans.

Dalzac

Sur la réquisition et présentation à moi faite par le père de l'enfant. Et eu signé le dit père, sur les témoins qui ont déclaré ne savoir le faire. Ce constaté suivant la loi par moi, Antoine Dalzac, maire de Ferrauilh, et André de Cubzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Ferrauilh

Dalzac

N^o 35
du 29 juin 1858
Catherine Marie
Joubert

Du vingt-neuf juin mil huit-cent cinquante
huit, à dix heures du matin.
Ecté de naissance de Catherine Marie
Joubert, née à une heure du matin
à St. André de Culzue, fille légitime de
Pierre Joubert, Gallicent de chemin de la
cité de trente quatre ans et de Marguerite
Oubert, sans profession âgée de quarante
ans, mariés et habitants de cette commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin François Sœurroche, ex
militaire âgé de cinquante trois ans, second
témoin, Charles Oubert, propriétaire
âgé de trente un ans, habitant de cette commune.
Sur la réquisition et présentation à moi
par le père de l'enfant. Et ont signé après lecture
constatée suivant le loi par moi, Antoine
Salzac, maire de St. André de Culzue, faisant
les fonctions d'officier public de l'état civil.

P. Joubert, Sœurroche
Salzac

N^o 36
du 8 juillet 1858
Catherine Essieu

Du cinq juillet mil huit-cent cinquante
huit, à neuf heures du matin.
Ecté de naissance de Catherine Essieu
née à quatre heures du matin, à St. André
de Culzue, fille légitime de Jean Essieu, premier
âgé de vingt-cinq ans et de Jeanne Guinaud
deuturière âgée de vingt-cinq ans, mariés
habitants de cette commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Jean Mondon, propriétaire
âgé de cinquante deux ans, second témoin
Jean Marie Gerlior, garde champêtre âgé de
quarante sept ans, habitant de cette commune.
Sur la réquisition et présentation à moi
par le père de l'enfant. Et ont signé après lecture
constatée suivant le loi par moi, Antoine
Salzac, maire de St. André de Culzue, faisant
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Mondon
Essieu père Gerlior
Salzac

N^o 37
Le 13 juillet 1858
Jean Saujon

Cet acte a été lu
publiquement
par moi
le 13 juillet
1858 à
dix heures
du matin
à l'église
de la paroisse
de Saint-André
de Lubzac
et a été
signé par
moi
le 13 juillet
1858
à dix heures
du matin
à l'église
de la paroisse
de Saint-André
de Lubzac



Du treize juillet mil huit cent cinquante
huit, à dix heures du matin.
Acte de naissance de Jean Saujon, né
hier à cinq heures du matin à Lubzac dans
cette commune, fils légitime de Joseph Saujon,
charpentier de profession âgé de trente-sept ans
et de Jeanne Geneu, sans profession, âgée de
trente-un ans, mariés et habitants de cette commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu et masculin.
Premier témoin Jean Lambert, marié âgé de
trente-deux ans, second témoin Jean Geneu,
marié âgé de trente-cinq ans, habitants de cette commune.
Sur la réquisition et présentation à moi faite par
le père de l'enfant. Et a signé le dit père, sur les témoins
qui ont, après lecture, déclaré ne savoir le faire.
Ce constaté suivant la loi par moi Antoine
Dalzac, maire des^t André de Lubzac, faisant
les fonctions d'officier public de l'état civil.

N^o 38
Le 18 juillet 1858
Marie Geneu

Du quinze juillet mil huit cent cinquante
huit, à sept heures du matin.
Acte de naissance de Marie Geneu, née
hier à neuf heures du soir à S^t André de Lubzac,
fille légitime de Francis Geneu, cultivateur
âgé de quarante-deux ans et de Marie Comellier,
âgée femme âgée de vingt-neuf ans, mariés et
habitants de cette commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Jean Allant, fermier
âgé de quarante-sept ans, second témoin
Charles Jaugère, leur l'engère âgé de soixante
ans, habitants de cette commune.
Sur la réquisition et présentation à moi faite
par le père de l'enfant. Et ont signé après
lecture.
Ce constaté suivant la loi par moi Antoine
Dalzac, maire des^t André de Lubzac, faisant
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Le Geneu ains
Jaugère Allant

Dalzac

N. 39
du 16 juillet 1858
Guillaume Beutard

Par leur acte de mariage en date de ce jour vingt
trois mil huit cent cinquante. Les deux époux
Joseph Crochet et Marie Richard ont déclaré
qu'ils ont en commun un enfant à naître, et veulent
qu'il porte le nom de Guillaume Beutard.
Crochet père

P. M. L. L.

N. 40
du 20 juillet 1858
Guillaume Bellue

Du seize juillet mil huit cent cinquante
huit, à sept heures du matin.

Il est de naissance de Guillaume Beutard
hier à deux heures du soir, à St. Etienne
Culzac, fils naturel de Marie Bata
journalière âgée de vingt-trois ans, et
père inconnu. Ledit Marie Bata
déclare reconnaître pour son enfant na
ledit Guillaume Beutard et vouloir qu'il
désormais le nom de Beutard qui est le
Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin
premier témoin français Sourdouche, ex
militaire âgé de cinquante-trois ans, Sec
témoin Gabriel Gentier Sabotier âg
de cinquante-trois ans, habitant de cette com
Sur la réquisition et présentation à m
Baumont, veuve de ce dit, née Jeanne
Culzac, et ont signé après lecture, à l'accept
de la dite Marie Bata qui a déclaré ne savoir le
Généralité suivent la loi par moi, Aulsi
Culzac, maire de St. Etienne de Culzac, fais
les fonctions d'officier public de l'état civil

Sourdouche
de petit Gortier Culzac

Du vingt juillet mil huit cent cinquante
huit, à trois heures du soir.

Il est de naissance de Guillaume Bellue
hier à dix heures du soir, à St. Etienne de
cette commune, fils légitime de Guillaume
Bellue, mort âgé de cinquante ans et d'Anne
Sepeun, sans profession, âgée de trente-deux an
mariés et habitants de cette commune.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin
premier témoin, Sieur Bortin, fais sure d'armes
de quarante ans, second témoin, Raymond Sourdou
cultivateur âgé de trente-sept ans, habitant de cette
commune. Sur la réquisition et présentation
qui fait par le père de l'enfant. Et ont signé après
lecture ledit père, non les témoins qui ont déclaré
ne savoir le faire.

Généralité suivent la loi par moi, Aulsi
Culzac, maire de St. Etienne de Culzac, fais
les fonctions d'officier public de l'état civil

Bellue
Culzac

N.º 41
du 27 juillet 1858
Eugène J. de Senne



Du vingt sept juillet mil huit cent
cinquante huit à neuf heures du matin
Acte de naissance de Eugène Jean de Senne
né avant midi à l'aube dans cette commune
à six heures du matin, fille légitime de
Jean de Senne, tannier, âgé de vingt six
ans et de Marie Delays, sans profession
âgée de vingt quatre ans, mariés et habitant
de cette commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin
Premier témoin, Jean Lambert, marié, âgé de
trente deux ans, Second témoin, Jean d'Esbecq,
marié, âgé de trente cinq ans, habitant de cette
commune. Sur la réquisition et présentation
qui a été faite par le père de l'enfant. Et signé, après
lecture, tant par le père, que les témoins qui ont déclaré
ne savoir le faire.
Constaté suivant la loi par moi, Antoine
Palpe, maire de St. André de Culzac, faisant les
fonctions d'officier public de l'état civil.

N.º 42
du 27 août 1858
François Coucheur

Palpe

Du premier Août mil huit cent
cinquante huit, à neuf heures du matin.
Acte de naissance de François Coucheur, né
avant midi à l'aube du matin, à St. André
de Culzac, fils légitime de Pierre Coucheur,
cardeur, âgé de quarante ans, et de Catherine
Opélie Pigeon, sans profession, âgée de
trente cinq ans, mariés et habitant de cette commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Gabriel Gontier, subordonné, âgé
de cinquante trois ans, Second témoin François
Jausseroch, ex militaire, âgé de cinquante trois
ans, habitant de cette commune.
Sur la réquisition et présentation qui a été faite par le
père de l'enfant. Et est signé après lecture.
Constaté suivant la loi par moi, Antoine
Palpe, maire de St. André de Culzac, faisant
les fonctions d'officier public de l'état civil.
Jausseroch
Gontier
Coucheur
Palpe

N^o 43
Dix Clout 1855
Marguerite
Bernier

Du neuf août mil huit-cent-cinquante
huit, à dix heures du matin.
Acte de naissance de Marguerite Bernier
cette de naissance de Marguerite Bernier
née avant hier à sept heures et demie du
soir, à St. André de Culzac, fille légitime
de Jean Bernier, ouvrier menuisier de cette ville âgé
vingt-cinq ans et de Elisabeth Gaurerent, sans
profession, âgée de dix-neuf ans, mariés
et habitant de cette commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin
demi-témoin Jean Gaureroche, ex
militaire âgé de cinquante-trois ans, second
témoin Gabriel Cantier, salotir âgé
de cinquante-trois ans, habitant de cette
commune. Sur la réquisition et présentation
maï faite par le père de l'enfant. Et au signé après lecture
constatée suivant l'usage par moi Antoine
Salzac, maire de St. André de Culzac, faisant
fonctions d'officier public de l'état civil.

Bernier Gaurerent Salzac
Gonny

N^o 44
Dix Clout 1855
Anne Bernier

Du quinze août mil huit-cent-cinquante
huit, à neuf heures du matin.
Acte de naissance d'Anne Bernier, née
avant hier à onze heures du soir au sein
dans cette commune, fille légitime de Léon
Bernier, ouvrier menuisier âgé de trente-neuf ans
et de Marie Dupelin, sans profession, âgée
de vingt-deux ans, mariés et habitant de cette
commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin
demi-témoin Jean Mercuoy, ouvrier menuisier
âgé de cinquante-trois ans, second témoin, Jean
Leyron, charpentier âgé de quarante-cinq ans
habitants de cette commune.
Sur la réquisition et présentation maï faite par
le père de l'enfant. Et au signé après lecture, au
qui après lecture, au signé après lecture, au
constatée suivant l'usage par moi Antoine
Salzac, maire de St. André de Culzac, faisant
fonctions d'officier public de l'état civil.

Bonnet Salzac

N. 45
Du 17 Août 1855
Marguerite
Argouet



Du dix-neuf Août mil-huit-cent cinquante
huit, à deux heures du soir.
C'est la naissance de Marguerite Argouet,
née hier à onze heures du soir, à Argouet, dans
cette commune, fille légitime de Pierre
Argouet cultivateur âgé de trente sept ans
et de Marie Debande cultivateur âgée de
quarante-un ans, mariés et habitant de
cette commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Guillaume Sicut, cultivateur
âgé de soixante deux ans, second témoin Alexis
Aspiroz, cultivateur âgé de trente six ans, habitant
de cette commune.
Sur la réquisition et présentation à moi faite
par le père de l'enfant. Etant, après lecture,
de la loi ne le pas en Signer.
Eux témoins suivants, à lui par moi, Antoine
Dalgar, maire de Argouet, et André de Cubrag, faisant
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Dalgar

N. 46
Du 27 Août 1858
Antoine
Sargeteau

Du vingt-sept Août mil-huit-cent
cinquante huit, à une heure du soir
C'est la naissance d'Antoine Sargeteau
né hier à midi, à Montulun dans cette
commune, fils légitime de Gabriel Sargeteau
curier âgé de trente quatre ans et de Marguerite
Debande, cultivateur âgée de trente deux ans,
mariés et habitant de cette commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Jean Merdon, ferronnier
âgé de cinquante deux ans, second témoin
Jean Allant, forgeron âgé de quarante
sept ans, habitant de cette commune.
Sur la réquisition et présentation à moi faite
par le père de l'enfant. Etant signé après lecture
de la loi ne le pas en Signer.
Eux témoins suivants, à lui par moi, Antoine
Dalgar, maire de Argouet, et André de Cubrag, faisant
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Sargeteau

Merdon
Allant

Dalgar

n.º 47
du 29 Oct. 1858
Marie Davias

Durinqt neuf Etout mil huit cent
Cinquante huit, à quatre heures du soir
Cete de naissance de Marie Davias
née avant hier à neuf heures dus arpa
Nustulion dans cette commune, fille
légitime de Joseph Davias, seieur de long
âge de trente six ans et de femme Collin
sans profession âgée de vingt-neuf ans, mari
et habitante de cette commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu et féminin.
Premier témoin, Raymond Gerlis de gerde
champêtre âgé de quarante-sept ans, second
témoin, Thomas Jaugère, veu l'inger âgé de
seize ans, habitant de cette commune.
Sur la réquisition et présentation à moi faite
par le père de l'enfant, et ant éigne après lecture
constatée suivant la loi par moi Antoine
Dalgas, maire de St. André de Cubzac, faisant
fonctions d'officier public de l'état civil.

Davias Jaugère & Dalgas
Jean Gerberts

n.º 48
du 10 Fev. 1858
Michel Merin


Du dix septem bre mil huit cent cinquante
huit, à deux heures du matin.
Cete de naissance de Michel Merin
avant hier à six heures du soir, à St. André
de Cubzac, fils légitime de Francis Merin,
charcutier, âgé de 51. André de Cubzac le ouge
sum mil huit-cent cinquante huit et de Catherine
Mouquiere, sans profession, âgée de trente-neuf
ans, mariée et habitante de cette commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu et masculin.
Premier témoin, Francis Sauveroch, esmitier
âgé de cinquante-trois ans, second témoin
Gabriel Geyster, seuletier âgé de cinquante
trois ans, habitant de cette commune.
Sur la réquisition et présentation à moi faite
par la mère de l'enfant née femme Mouquiere, sans
profession, après lecture.
constatée suivant la loi par moi Antoine
Dalgas, maire de la commune de St. André de Cubzac,
faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Sauveroch
Gontier ve petit

Dalgas

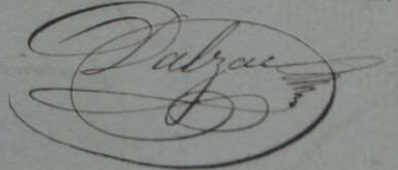
70-1858
N. 419
Anne
Berard

Le treize septembre mil huit cent
Cinquante huit, à neuf heures du matin.
Acte de naissance de Bonne Berard
née hier à onze heures du soir, à Samboucan
dans cette commune, fille légitime de Jean
Berard, tailleur de pierres âgé de vingt trois
ans et d'Elisabeth Girard, sans profession
âgée de vingt quatre ans, mariés et habitants
de cette commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Pierre Bertin, faiseur de vaires
âgé de quarante ans, second témoin Raymond Seum,
cultivateur âgé de trente sept ans, habitants de cette
commune. Sur la réquisition à moi faite par
le père de l'enfant. Et ont, après lecture, déclaré
ne savoir signer, à l'exception du père qui a signé
Certifié suivant celui par moi, Antoine
Dalzac, maire de St. André de Culzac, faisant
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Berard Père 

N. 90
Duss-76
1858
Claude
Bernard

Le quinze septembre mil huit cent cinquante
huit, à sept heures du soir
Acte de naissance de Claude Bernard
né hier à huit heures du soir, à St. André
de Culzac, fils légitime de Jean Bernard
tanneur âgé de vingt trois ans et de Jeanne
Ceynat, sans profession âgée de vingt deux
ans, mariés et habitants de cette commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Pierre Chiron, tanneur âgé
de vingt deux ans, second témoin Jean Ceynat
tanneur âgé de quarante deux ans, habitants de
cette commune.
Sur la réquisition et présentation à moi faite par le
père de l'enfant. Et ont, après lecture, déclaré ne savoir signer.
Certifié suivant celui par moi, Antoine
Dalzac, maire de St. André de Culzac, faisant
les fonctions d'officier public de l'état civil.



N^o 51
 Du dix huit septembre mil huit cent cinquante
 huit, à quatre heures du soir.
 Jeanne faure Act. de naissance de Jeanne faure, née à
 une heure du soir à Piecem dans cette commune
 fille légitime d'Etienne faure, tailleur de pierre
 âgé de vingt deux ans et de Marie Bistec
 sans profession âgée de vingt un ans, mariée
 et habitante de cette commune.
 Le sexe de l'enfant a été reconnu féminin.
 Premier témoin Jean Marin, carrier âgé de
 quarante sept ans, second témoin, Pierre Lenee
 marieur âgé de cinquante sept ans, habitant de
 cette commune.
 Sur la réquisition et présentation en main faite
 par le père de l'enfant. Et ont, après lecture, déclaré
 et signé.
 Le notaire, Louis Paul, parmes, Antoinette
 Delpeyre, maire de St. André de Cubzac, faisant les
 fonctions d'officier public de l'état civil.

Paul

N^o 52
 Du 25-7-1858 à neuf heures du soir, à huit heures du matin.
 Marie Reynaud Act. de naissance de Marie Reynaud, née à
 un quart de nuit à deux heures du matin en la ville dans cette
 commune, fille naturelle de Marie Reynaud
 célibataire âgée de vingt ans, non mariée et
 habitante de cette commune, et de père inconnu.
 Marie Reynaud a déclaré reconnaître l'enfant par
 suite de son mariage de Reynaud qui est plâtrier.
 Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.
 Premier témoin Chamois faugère, tailleur âgé de
 quarante ans, second témoin, Jean Allard
 habitant âgé de quarante sept ans, habitant de cette
 commune.
 Sur la réquisition et présentation en main faite par la
 demoiselle Genevieve née Marie Cornélien, sage femme
 demeurant à St. André de Cubzac. Et ont, après lecture,
 déclaré et signé.
 Le notaire, Louis Paul, parmes, Antoinette
 Delpeyre, maire de St. André de Cubzac, faisant
 les fonctions d'officier public de l'état civil.
 Genevieve
 Marie Reynaud faugère
 Allard

Paul

N.º 93
Du 2-8^{bre} 1858
Théophile
Boulay

Le deux octobre mil huit-cent
cinquante-huit, à deux heures du soir, Mlle
Cécile de naissance de Pierre Théophile
Boulay, né hier à onze heures
du soir, à S. André de Culzac, fils légitime
de Pierre Boulay, leinsturior âgé de quarante
ans et Anne Esthèrard, sans profession âgée
de trente-trois ans, mariés et habitants de cette
commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin français Saurerock, militaire
âgé de cinquante-trois ans, second témoin,
Gautier Gustave, salubrité âgé de cinquante
trois ans, habitants de cette commune.
Sur la réquisition et présentation amiable faite
par le père de l'enfant, et ont signé après lecture
L'acte a été lu par moi, Antoine
Salzac, maire de S. André de Culzac, faisant
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Saurerock
Gautier Salzac

N.º 94
Du 2-8^{bre} 1858

Le deux octobre mil huit-cent
cinquante-huit, à quatre heures du soir.
Cécile de naissance de Suzanne Boursec
née ce jour à une heure dix minutes, à S. André
de cette commune, fille légitime de Jean
Baptiste Boursec, mariin séquestre à
l'hospice des aliénés de Cadulgue, Girond, et de
Jeanne Bennet, mariés et habitante de cette
commune.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Jean Mandon, ferronnier âgé de cinquante
deux ans, second témoin Jean Allons, ferblantier âgé
de quarante-sept ans, habitants de cette commune.

Sur la réquisition et présentation amiable faite
par la dame Genevieve Marie Cornélius,
sage femme demeurant à S. André de Culzac. Et
ont signé après lecture

L'acte a été lu par moi, Antoine
Salzac, maire de S. André de Culzac, faisant les
fonctions d'officier public de l'état civil.

Mandon
Genevieve Marie Cornélius Salzac

N. 35
Dij 28 - 8 - 1858
Marie
Cheroge
Ambert

Le jugement en date du 27
sept. mil huit cent cinquante
sept. les témoins du
le registre de naissance du
en un seul, mil huit cent
quatre vingt six, l'acte de
naissance ci-dessus cité
reformé à la langue française
Cheroge, Ambert, lieu
Dijonville à Chaux de l'évêque
le nom de Marie Cheroge
Ambert, de l'évêque
cognom fille de Marie
Ambert, de l'évêque
P. d'Arbois de Cubzac,
le 20 de Dijon mil huit
cent quatre vingt six,
L. M. A. M.

Et devant
de l'acte à l'acte de
un seul, quatre vingt six
en deux, l'acte de l'acte
quatre vingt six, l'acte de
quatre vingt six, l'acte de

N. 36
Dij 30 - 8 - 1858
Marie Gautrat

Du douze octobre mil huit cent cinquante
huit, à dix heures du matin.
Acte de naissance de Marie Chieron
née hier à sept heures du matin, à S. André
de Cubzac, fille légitime de Monsieur Jules
Germes Ambert, capitaine de réserve au cabinet
de trente quatre ans et de Marie Amélie
Palzac, sans profession, mariés et habitants
de cette commune, ledit Palzac âgé de vingt trois ans.
Le sexe de l'enfant a été reconnu femelle.
Premier témoin Jean Louis Sauvage, ex
militaire âgé de cinquante trois ans, second
témoin, Gabriel Gantier, second âge de
cinquante trois ans, habitants de cette commune.
Sur la réquisition et présentation à moi faite
par le père de l'enfant. Et ont signé après lecture
constatée suivant la loi par moi, Antoine
Palzac, maire de S. André de Cubzac, faisant
les fonctions d'officier public de l'état civil.
Jean Louis Sauvage Ambert père
Gantier

Du vingt octobre mil huit cent
cinquante huit, à quatre heures du soir
Acte de naissance de Marie Gautrat
née ce jour à deux heures du matin, à Saint
André de Cubzac, fille légitime de Jean Gautrat
marchand de cochons âgé de vingt neuf ans
et de Jeanne Séjeux, sans profession
de trente trois ans, mariés et habitants de cette
commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu femelle.
Premier témoin Raymond Gerlier, garde
champêtre âgé de quarante sept ans, second
témoin, Jean Mandon, porcuquier âgé de cinquante
deux ans, habitants de cette commune.
Sur la réquisition et présentation à moi faite
par le père de l'enfant. Et ont signé après lecture
constatée suivant la loi par moi, Antoine
Palzac, maire de S. André de Cubzac, faisant les
fonctions d'officier public de l'état civil.
Jean Gautrat Mandon
Gerlier Palzac

N. 57
Du 6-9-1858
Arnaud Morlet

Du six novembre mil huit cent cinquante
huit, à neuf heures du matin.
Acte de naissance d'Arnaud Morlet
né ce jour à dix heures du matin, à Saint
André de Cubzac, fils légitime de Monsieur
Julien Morlet, propriétaire âgé de vingt-
cinq ans et de dame Marie Anne Genie
de Saucoster, sans profession, âgée de vingt-
six ans, mariés et habitants de cette commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Jean Allent, fermier âgé
de quarante-sept ans, second témoin Jean
Mandon, ferronnier âgé de cinquante-deux
ans, habitants de cette commune.
Sur la réquisition et présentation à moi faite
par le père de l'enfant. Et ce est signé après lecture.
Les présents suivent talis permui, Antoine
Dalzac, maire de St André de Cubzac, faisant
les fonctions d'officier public de l'état civil.

J. Allent Mandon Dalzac

N. 58
Du 10-9-1858
Raymond Arnaud

Du dix novembre mil huit cent cinquante
huit, à onze heures du matin.
Acte de naissance de Raymond Arnaud,
né hier à onze heures et demie du soir à Saint
André de Cubzac, fils légitime d'Eugène Arnaud,
fabricant de chaises âgé de vingt-trois ans et de
Marie Nizac, sans profession âgée de vingt ans,
mariés et habitants de cette commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Gabriel Gontier sabotier âgé
de cinquante-trois ans, second témoin Gabriel
Gontier fils, sabotier âgé de vingt-deux ans,
habitants de cette commune.

Sur la réquisition et présentation à
moi faite par le père de l'enfant. Et
ce est signé après lecture.
Les présents suivent talis permui, Antoine
Dalzac, maire de St André de Cubzac, faisant
les fonctions d'officier public de l'état civil.

G. Gontier Gontier
Arnaud Eugène Dalzac

Par acte en date du six
juillet mil neuf cent cinq
inscrit à la mairie de
Lamothe Landerron (Bironde)
Arnaud Raymond pour
la naissance et constatée ci-
dessus a contracté mariage
avec Marie Cottrec.
Sont mention faite par
nous, officier de l'état civil
de douze juillet mil neuf cent
cinq.

D'Antoine

Du Douze Novembre mil huit cent
 cinquante huit, à sept heures du matin
 Cete décès de Guillaume Levier
 décédé, ainsi qu'en nous en sommes assuré
 hier, neuf heures du soir, à S. André de la
 commune, âgé de quatre ans, né à S. André de la
 commune, demeurant avec ses père, mère et
 légitime de Jean François Guierin Allant
 et de Legime Elisabeth Guierin, sans
 sur la déclaration amoi faite par Jean
 Meunier, père, âgé de cinquante deux
 ans et par Thomas Prugère, le grand oncle
 de soixante ans, habitants de cette commune
 lesquels ont dit être voisins du défunt. Et en
 signé après lecture.
 Constaté suivant l'avis par moi, Antoine
 Prugère, maire de S. André de la commune, faisant
 les fonctions d'officier public de l'état civil
 Cete décès enregistré par erreur sur
 les registres des naissances Le Maire
 Petit ady

n° 99
 Du 15 - 9 - 1858
 Jeanne Guibert
 Du quinze novembre mil huit cent
 cinquante huit, à huit heures du matin
 Cete de naissance de Jeanne Guibert, née
 hier, deux heures du soir, à Barlet dans cette
 commune, fille légitime de Guillaume Guibert
 cultivateur, âgé de trente cinq ans et de Marie
 Parouil, cultivatrice, âgée de trente ans
 mariés et habitants de cette commune
 de sexe de l'enfant a été reconnu être féminin
 premier témoin Auvillan Antoine, cultivateur
 âgé de vingt deux ans, second témoin Amand
 Parouil, cultivateur, âgé de cinquante ans,
 habitants de cette commune.
 Sur la réquisition et présentation amoi
 faite par le père de l'enfant. Et ont, après
 lecture, déclaré en savoir signé.
 Constaté suivant l'avis par moi, Jean Prugère
 empêché par son mariage de S. André de la commune
 faisant les fonctions d'officier
 public de l'état civil.
 Petit ady

no. 60
du 19 - 27 - 1858
Guillaume
Soulas

Judice neuf mois embra mil huit cent
cinquante-huit, à trois heures du soir
Acte de naissance de Guillaume Soulas, né
ce jour, à trois heures du matin à S. André
de Cubzac, fils légitime de Jean Soulas, charron
agé de trente-trois ans et de Jeanne Allam, sans
profession agée de trente-deux ans, mariés et
habitants de cette commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Raymond Gerber, garde champêtre
agé de quarante-sept ans, second témoin Georges
Lantier, salubrier agé de vingt-deux ans, habitants
de cette commune.
Sur la réquisition et présentation à moi faite
par le père de l'enfant. Et ont signé après lecture
Ce constaté suivant la loi par moi Jean Cotet,
adjoint agissant pour le maire de S. André
de Cubzac délégué, faisant les fonctions d'officier
public de l'état civil.

Soulas père *Petit aury*
Gerber *J. Cotet*

no. 61
du 13 - X - 1858
Pierre Galman

Du treize octobre mil huit cent cinquante
deux, à deux heures du soir.
Acte de naissance de Pierre Galman, né ce
jour à sept heures du matin, au Beaurrut, dans
cette commune, fils légitime d'Armand Galman,
cultivateur agé de vingt-cinq ans et de Jeanne
Noellere, cultivatrice agée de dix-neuf ans,
mariés et habitants de cette commune.

approuvé à quatre
mots en plus ou
Petit aury

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Georges Lantier, cultivateur agé
de soixante-deux ans, second témoin Jean Lantier,
cultivateur agé de trente-huit ans, habitants de cette commune.
Sur la réquisition et présentation à moi faite par le père
de l'enfant. Et ont, après lecture, déclaré sans aucun signer.
Ce constaté suivant la loi par moi, Jean Cotet,
adjoint agissant pour le maire de S. André de
Cubzac délégué, faisant les fonctions d'officier
public de l'état civil.

Petit aury

N.º 62
Du 16-X-1855
Marie Suzanne
approuvé un
mariage nul.
P. L. ad p.

Du seize Janvier Décembre mil huit
cent cinquante huit, à dix heures du matin
Acte de naissance de Marie Suzanne
née hier à cinq heures du matin, au fougat
cette commune, fille légitime de Jean Sage
cultivateur âgé de trente cinq ans et de sa
femme, en l'épouse âgée de vingt neuf
mariés et habitant de cette commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Pierre Béron, en l'épouse
âgé de quarante deux ans, second témoin France
Premier, cultivateur âgé de trente sept ans,
habitants de cette commune.
Sur la réquisition et présentation à moi fait
par le père de l'enfant. Et ont, après lecture
de l'acte ne par air signer.
Constate suivant la loi par moi Jean de
ad joint agissant pour le Maire de St. André
de l'épouse, faisant les fonctions d'officier
publique de l'état civil.

N.º 63
Du 31-X-1855
Alexandre
Arthur Bordet

Par acte en date du
vingt un Novembre mil
sept cent cinquante
à la mairie de St. André
Alexandre Arthur Bordet
son mariage nul
constate en vertu de
contrat mariage avec
St. André de l'épouse
dont mariage nul
par moi officier de
l'état civil le vingt
sept Novembre mil
sept cent cinquante.

Du vingt un décembre mil huit cent
cinquante huit, à neuf heures du matin
Acte de naissance d'Alexandre Arthur
Bordet, né hier à deux heures du soir
à St. André de Culzac, fils légitime d'Auguste
Bordet, fermier âgé de vingt
cinq ans et de Catherine Amélie de l'épouse
mariée âgée de vingt deux ans, mariés et
habitants de la commune de la Bastide
(Gironde).
Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin, Antoine Déjeux, fermier
âgé de quarante un ans, second témoin France
Sauveroch, ex militaire âgé de cinquante
ans, habitants de cette commune.
Sur la réquisition et présentation à moi fait
par le père de l'enfant. Et ont signé après lecture
de l'acte suivant la loi par moi Jean de
ad joint agissant pour le Maire de St. André
de l'épouse, faisant les fonctions
d'officier public de l'état civil.

A. Bordet Sauveroch P. L. ad p.
Déjeux

N^o 64
Du 23 - 1858
Jean Catrouillan

Présentation
Petit ady

Dur vingt-trois décembre mil huit cent
cinquante huit, à onze heures du matin.
Acte de naissance de Jean Catrouillan
né ce jour, à quatre heures du matin, au
Castel, dans cette commune, fils légitime
de Jean Catrouillan, cultivateur âgé de
vingt-sept ans et de femme Sardoucan,
sans profession âgée de vingt-deux ans,
mariés et habitants de cette commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin
Sur la déclaration à moi faite par Jean
Grillot, cultivateur âgé de cinquante quatre
ans et par Jean Genquet, cultivateur âgé de
quarante deux ans, habitants de cette commune.
Sur la réquisition à moi faite par le père
de l'enfant. Et ont, après lecture, déclaré
mes savoir signer. - Constaté suivant la loi formai
Jean Petit, adjoint existant pour la Maire de St. André de
Culzac de ce département, faisant les fonctions d'officier public de l'état
civil.

Petit ady

N^o 69
Du 29 - 1858
Jeanne Seurin

Dur vingt-neuf décembre mil huit
cent cinquante huit, à dix heures du matin.
Acte de naissance de Jeanne Seurin, née
hier à dix heures du soir, à la Chapelle, dans
cette commune, fille légitime de Raymond
Seurin, cultivateur âgé de trente-huit ans
et de Françoise Beuchon, cultivatrice âgée
de trente quatre ans, mariés et habitants de
cette commune.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin
Sur la déclaration à moi faite par Jean
Beuchon, cultivateur âgé de trente-huit
ans et par Pierre Grillet, cultivateur âgé de
soixante ans, habitants de cette commune.
Sur la réquisition et présentation à moi
faite par le père de l'enfant. Et ont, après
lecture, déclaré mes savoir signer.
Constaté suivant la loi formai Jean
Petit, adjoint existant pour la Maire de St.
André de Culzac de ce département, faisant les fonctions
d'officier public de l'état civil.

Petit ady

Clair et arrêté le présent registre des
 naissances, comprenant cinquante-cin-
 actes, par nous, adjoint faisant les
 fonctions de Maire de St. Etienne de Lubzac
 le trent-un décembre mil huit cent
 cinquante huit au Sain^{te} S. Le Maire,

J. Coy^{ad.}
 Cible des actes de naissance

Département de la Gironde	Noms et prénoms des nouveaux nés.	Dates des actes.
Arrondissement de Bordeaux	Allain Pierre	7 avril
	Arsobert Thérèse Marie	12-8 ^{bre}
Communes de St. Etienne de Lubzac	Arguet Marguerite	19 Août
	Arsano Raymond	10-9 ^{bre}
Année 1858.	Batain Guillaume (N)	16 juillet
	Bellue Guillaume	20 id
	Benoit Marie	8 avril
	Béreau Anne	13-7 ^{bre}
	Bernier Marguerite	9 Août
	Berteau Marie	1 ^{er} avril
	Bernard Claude	15 Août
	Bonnet Anne	15 Août
	Bordet Alexandre Justin	21-7 ^{bre}
	Boulard ^{2e} Théophile Valmon	2-8 ^{bre}
	Boursaud Antoine (N)	10 janvier
	Bourseau Suzanne	2-8 ^{bre}
	Brieux Thérèse	2. Mai

Cailland Charles	12. fév?	1811
Carteau Jean	17 juin	
Chiron Marie	23 id	
Daleau Louise	1. février	
Dalzac fr. Francois fermone	27 juin	
Derrigs Marie	29 Août	
Destordes Jacques	12 Janvier	
Diseamps Jeanne	1. février	
Duranthon Marguerite Yvée	8 Mai	
Esrien Catherine	8 juillet	
Ferrouilh Pierre	29 juin	
Ferrouilh Antoine	10 id	
Foure Jeanne	18 7 bre	
¹⁸¹¹ Guilman Pierre	28 Mai bre	
Gautrat Marie	13 - X	
Geneuil Jean	20 - 8 bre	
Geneuil Marie	14 Mars	
Geneuil Marie	15 juillet	
Guimard Jeanne (D)	23 Avril	
Guibert Jeanne	15 9 bre	
Guilhem Marie	10 Janvier	
Guibert Catherine Marie	27 juin	
Guereix Etienne	2 Janvier	
Guyard Marie	16 - X bre	
Lapreyette Jean	21 Avril	
Lardeteau Antoine	27 Août	
Maanen Jean	20 juin	
Muzaubert Marie	12 février	
Nerlot Armand	6 9 bre	
Norin Michel	10 7 bre	

Etivier Marie	21 février
Catouillan Jean	23 x ^h ie
Denou Eugénie femme	27 juillet
Denou Marie	16 janvier
Picot Marie	18 ^a
R.	
Raymond femme	19 janvier
Reynaud Marie (R)	28 ⁷ ^h ie
Robert Pierre	1 ^{er} Mars
Rolland Jean (R)	20 avril
Rousseau Pierre } ^{jeunior}	8 février
Rousseau Henri }	^a ^a
S.	
Saujon Jean	13 juillet
Saurin Jeanne	29 x ^h ie
Sicot Anne	27 juin
Soulas Guillaume	19 ⁹ ^h ie
T.	
Toucheur Francis	2 Août
V.	
Verdon Antoine	20 mars
Vigé Elisabeth	6 janvier
<p>Actes arrêtés conformément aux actes de naissance, la présente table, par nous Maire</p> <p>de S. André de Calyse</p> <p style="text-align: right;">Le Maire,</p> <p style="text-align: right;">J. Roy ^{ad}</p>	